



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General

NOT-22041

01.12.2022

Original : EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification dépositaire

Entrée en vigueur des décisions de la Commission d'experts techniques en sa 14^e session des 14 et 15 juin 2022 :

- Révision de la prescription technique uniforme concernant les applications télématiques au service du fret (PTU ATF)
- Révision de l'annexe B aux Règles uniformes ATMF concernant les dérogations à l'application des prescriptions techniques uniformes

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) donne notification de ce qui suit.

Dans sa lettre circulaire [NOT-22034](#) du 22 juillet 2022, le Secrétaire général a notifié les décisions prises par la Commission d'experts techniques quant à l'adoption :

- d'une version modifiée de la prescription technique uniforme concernant les applications télématiques au service du fret (PTU ATF) ;
- d'une version modifiée de l'annexe B aux Règles uniformes ATMF concernant les dérogations à l'application des prescriptions techniques uniformes.

Au 22 novembre 2022, aucune objection en vertu de l'article 35, § 4, de la COTIF contre les décisions susmentionnées n'avait été reçue par le Secrétaire général de la part des États membres n'ayant pas fait de déclaration de non-application des appendices F (APTU) et G (ATMF) en vertu de l'article 42, § 1, de la COTIF. Par conséquent, conformément à l'article 35, § 3, de la COTIF, les modifications susvisées entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

En application de l'article 8, § 1, des Règles uniformes APTU ainsi que des décisions prises par la Commission d'experts techniques en sa 14^e session ([OTIF-22003](#)), les textes sont publiés sur le site Internet de l'OTIF (www.otif.org) sous :

[Textes de référence > Interopérabilité technique > Prescriptions et autres règlements](#)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Copie pour information :

- États non membres candidats à l'adhésion ou qui pourraient être intéressés par une adhésion à la COTIF et organisations et associations internationales invitées à la Commission d'experts techniques